# **Ordonnance de prévention : Ebarbeur en métallurgie**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des poussières :

* Alerter en cas de dysfontionnement du système d'aspiration
* Assurer l'étanchéité globale de la tenue de travail (visage, cou, poignets et chevilles)
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Porter les appareils de protection respiratoire (APR) mis à disposition
* Porter systématiquement un masque de protection respiratoire adapté
* Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide
* Réaliser un nettoyage approfondi du poste de travail en fin de journée
* Vérifier l'étanchéité des EPI portés

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Dégager et ranger son espace de travail
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Respecter les temps de pauses
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche
* Utiliser les réglages du poste de conduite (siège, volant, rétroviseurs...)
* Varier les postures de travail
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition
* Respecter les consignes de lutte contre le bruit

Protégez-vous des vibrations :

* Alterner autant que possible les tâches
* Respecter les temps de pauses

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Réduire les efforts physiques intenses, en cas de fortes chaleurs
* Respecter le protocole de l'entreprise (forte chaleur ou grand froid)
* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Pour éviter les accidents :

* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Dégager les issues de secours
* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance physique.
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Respecter les voies de circulation matérialisées
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Signaler les sols glissants
* Stocker dans les zones dédiées
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à l'activité
* Veiller à l'entretien des équipements de protection individuelle
* Veiller au bon entretien des outils

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 07/06/2025